
**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'932'000.- pour
la réhabilitation de la rue du Midi et de la route de la
Jaluse au Locle et d'une demande de crédit de
Fr. 496'000.- pour le remplacement et l'amélioration de
notre réseau de canalisations
(11 mars 2026)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

► INTRODUCTION

La réhabilitation des rues du Midi et de la Jaluse est attendue depuis plusieurs années. Toutefois, au regard des coûts importants liés à ce projet et en l'absence, jusqu'à récemment, d'une opportunité de financement cantonal, sa réalisation avait été mise en suspens.

Dans le cadre du plan quadriennal de l'État pour l'entretien durable des routes pour la période 2022–2025, et à la suite de diverses démarches entreprises par la Ville, un développement de projet a pu se concrétiser.

La réalisation des travaux côté État de Neuchâtel, sera garantie par le crédit d'entretien durable 2026-2030.

Des négociations ont alors été engagées entre le Canton et la Ville afin de permettre la réfection de ce tronçon.

Le projet initial a été adapté en étroite collaboration avec l'État, et un mandat d'études à un bureau privé conjoint a été attribué pour le développement du projet de la route cantonale RC 170.

Les travaux sont prévus sur une durée de trois ans, de 2026 à 2028.

Ils permettront une requalification complète du tronçon, comprenant notamment le réaménagement des trottoirs, des arrêts de bus, la sécurisation des passages piétons, l'intégration de la mobilité douce ainsi que la valorisation des espaces publics.

Par ailleurs, sous l'impulsion du Service du génie civil, la mise en séparatif des réseaux a déjà été réalisée sur une grande partie du tronçon. Les travaux projetés permettront d'achever et de finaliser cette démarche.

► HISTORIQUE

Le quartier de la Jaluse est l'un des quartiers anciens de la Ville du Locle, situé au sud de l'agglomération. L'appellation «Jaluse» trouverait son origine dans le vieux français *geleux*, en référence à la nature du sol, caractérisée par la présence de calcaire jurassique.

La rue du Midi figure quant à elle parmi les voies mentionnées dans les toponymes officiels de la Ville du Locle. Elle a d'ailleurs porté temporairement le nom de «rue du 29 Février» entre 1893 et 1907, témoignant de l'évolution historique de la dénomination des axes urbains à cette époque.

La route Midi–Jaluse s'inscrit pleinement dans le tissu urbain historique de la ville.

Elle relie la rue du Midi au quartier résidentiel de la Jaluse et constitue, depuis plus d'un siècle, un axe de desserte locale essentiel.

Le développement de ce secteur est étroitement lié à l'essor de l'industrie horlogère, qui a profondément influencé l'urbanisme loclois.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la croissance démographique et industrielle a entraîné une extension progressive de la ville ainsi que la création de voies secondaires destinées à relier les zones d'habitation, les ateliers et le centre urbain. La route Midi–Jaluse apparaît ainsi comme une réponse fonctionnelle aux besoins de circulation quotidienne de l'époque, adaptée à la topographie jurassienne et au mode de vie des artisans et ouvriers horlogers.

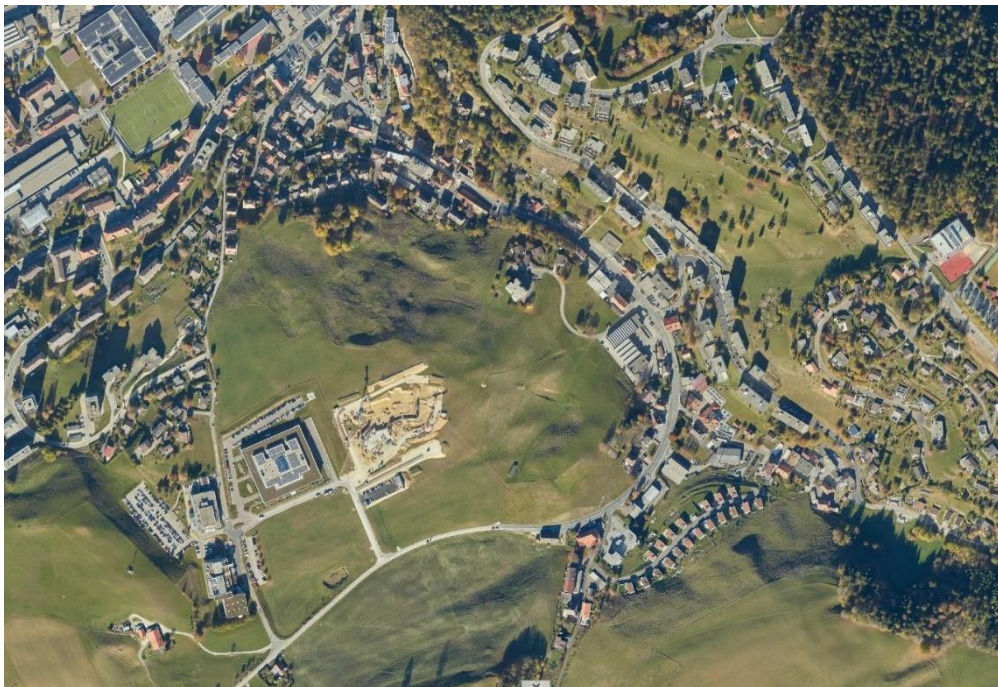
L'orthophoto de 1946 montre un secteur encore majoritairement agricole. Le bâti est concentré le long des axes historiques existants, dont l'actuelle route Midi–Jaluse, qui apparaît déjà comme un chemin structurant, mais à vocation essentiellement locale.



L'orthophoto de 1966 montre les premières extensions urbaines, notamment l'agrandissement des quartiers au sud. La route Midi–Jaluse commence à se structurer avec une urbanisation de plus en plus dense et l'apparition de nouvelles infrastructures.



L'orthophoto récente de 2018 montre un secteur entièrement intégré au tissu urbain du Locle. La route Midi-Jaluse est aujourd'hui bordée de constructions continues, d'équipements et d'infrastructures modernes. Elle relie le centre-ville à la zone industrielle située sur le plateau du quartier des Dolines.



► DESCRIPTION

Situation actuelle

La route cantonale RC 170 relie la rue Daniel-JeanRichard, au Locle, au giratoire situé au nord de Corcelles. Le tronçon concerné par le présent projet s'étend depuis le centre-ville du Locle jusqu'à la limite de la zone urbaine.

Au cours des dernières décennies, le développement continu des zones d'habitation et des activités industrielles a entraîné une augmentation constante du trafic, contribuant à une dégradation progressive du revêtement routier.

À ce jour, le tronçon de la rue du Midi supporte un trafic journalier moyen (TJM) d'environ 5'000 véhicules, tandis que la route de la Jaluse enregistre environ 3'000 véhicules par jour, selon les données de 2024 relatives au trafic des routes cantonales.

Ces charges de trafic, combinées à l'ancienneté des infrastructures, rendent aujourd'hui nécessaire une réfection complète du tronçon afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage.

Description des travaux

Le projet concerne un tronçon d'environ 1,5 km, s'étendant du giratoire des Envers situé à la rue du Midi / rue des Envers jusqu'au carrefour du Chemin-Blanc, aux Saignoles.



Les travaux se dérouleront sur une durée de trois ans. Le chantier débutera par la partie inférieure du tronçon, dès 2026, et progressera en trois étapes pour se terminer en 2028 au-delà du chemin des Dolines.

Cette planification permettra de maintenir la circulation avec une gestion par feux de signalisation et de limiter les nuisances pour les riverains et les usagers.

Ces travaux seront initiés par le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH).

La Commune interviendra pour sa part principalement sur les aménagements communaux, à savoir les trottoirs, les arrêts de bus ainsi que la finalisation de la mise en séparatif des réseaux.

Viteos SA procédera au remplacement des réseaux placés sous sa gestion ainsi qu'au déploiement du chauffage à distance.

Le nouvel axe routier sera aménagé de manière à améliorer la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers.

Il comprendra des trottoirs continus à chaque carrefour perpendiculaire, garantissant une meilleure lisibilité et sécurité des cheminements piétons.

Par ailleurs, le passage inférieur existant situé devant le bâtiment route de la Jaluse 4, ne répondant plus aux exigences de la LHand (Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées), sera supprimé et remplacé par un passage piéton protégé, géré par un patrouilleur scolaire. Cette mesure garantira un accès sûr, lisible et sans contraintes pour les personnes à mobilité réduite.

Une extension du trottoir côté nord permettra aux piétons de rejoindre le chemin des Dolines dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.

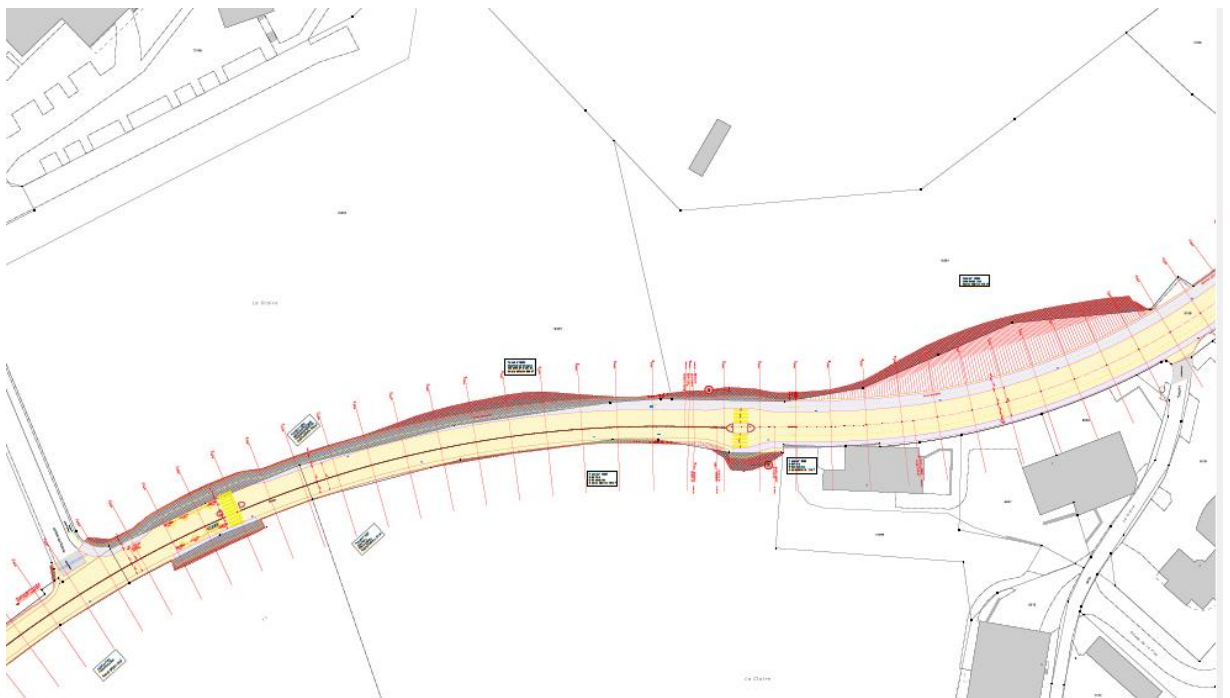
La mobilité cyclable sera également intégrée au projet, avec le marquage de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée, ainsi que la réalisation d'un trottoir mixte piétons–cyclistes depuis la sortie de ville jusqu'à la zone industrielle des Saignoles.

Enfin, le régime de vitesse, actuellement fixé à 80 km/h entre l'entrée de ville La Claire 6 et Les Saignoles 1, sera abaissé à 60 km/h. Afin d'accompagner ce changement, les aménagements suivants seront réalisés:

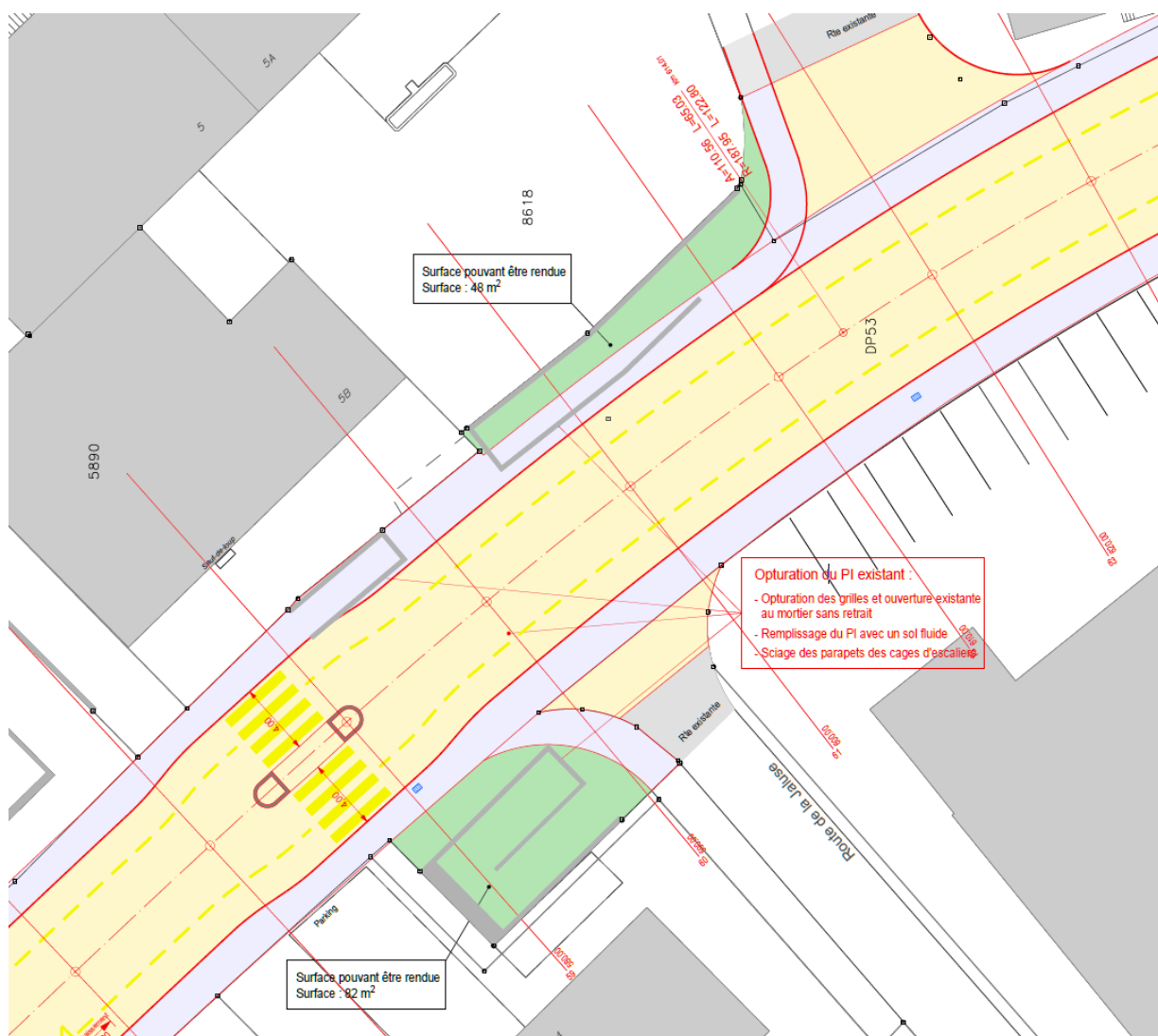
- un trottoir mixte piétons–cyclistes au nord de la chaussée;
- un passage piéton protégé;
- la création de deux arrêts de bus.



Situation actuelle (janvier 2026) de la gestion de la vitesse du trafic automobile, on passe de 80 km/h à 50 km/h au niveau du bâtiment La Claire 6.



Situation future avec un trottoir mixte piéton cycliste au nord et deux arrêts de bus au pied du chemin des Dolines.



Remplacement du passage sous-voie par un passage piéton protégé et géré par un patrouilleur scolaire à la hauteur de route de la Jaluse 4.

Avant le début des travaux, un courrier sera adressé aux propriétaires directement concernés par les chantiers. Il leur sera proposé de réaliser, à nos frais, des preuves à futur pour les bâtiments.

Une signalisation spécifique sera mise en place afin d'informer les citoyens s'intéressant aux travaux. Le site officiel de la Ville pourra également être consulté pour obtenir les informations pertinentes tout au long de ces trois années.

Pour une information complète et une vision optimale du projet, le plan est également consultable sur le site internet de la Ville en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.lelocle.ch/wp-content/uploads/2026/03/3669-32-PG001c-Situation-generale-sans-reseaux-ID-154353.pdf>

► MATÉRIAUX UTILISÉS

Conformément à la pratique en usage depuis plusieurs décennies pour la réalisation de tronçons routiers, le projet prévoit la reprise du principe de fondation routière composée d'un caisson d'une profondeur de 80 cm en chaille GNT (grave non traitée non gélive), revêtu d'un enrobé bitumineux et d'un tapis de roulement posé en deux couches, pour une épaisseur totale de 14 cm.

La fondation des trottoirs nécessitera un caisson de 30 cm, complété par la pose de deux couches d'enrobé, pour une épaisseur totale de 9 cm. La pose de bordures en granit est également prévue.

Les anciennes bordures en granit, lorsqu'elles sont en bon état, seront récupérées et réutilisées sur d'autres chantiers communaux, leur offrant ainsi une seconde vie dans une démarche de durabilité et d'optimisation des ressources.

► LE CHANTIER

En raison du montant du crédit demandé, ces travaux sont soumis à la procédure ouverte conformément à la Loi sur les marchés publics. Cette procédure devrait être lancée en mai et nécessite un délai d'environ deux mois entre le lancement et l'adjudication des travaux.

Les travaux, réalisés sous la direction du SPCH, débuteront à l'été 2026 et se dérouleront sur une durée estimée à trois ans, en commençant vraisemblablement par le bas du tronçon (giratoire des Envers).

À la suite de la reprise du réseau, Viteos SA, partenaire de la commune pour les réseaux relevant de sa gestion, ainsi que Swisscom, interviendront afin d'adapter ou de renouveler leurs installations, si cela s'avère nécessaire, tout au long du chantier.

Durant les travaux, la circulation sera maintenue en demi-chaussée et régulée au moyen de feux de signalisation, afin de garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

► PRÉCAUTIONS CONSTRUCTIVES

Les conduites d'eaux usées (EU), d'eaux claires (EC) ainsi que les réseaux existants (eau potable, gaz, électricité et Swisscom) occupent une part importante de la largeur souterraine de la chaussée, ce qui nécessite une attention particulière lors des travaux.

Lors de la rénovation des conduites, et plus particulièrement lors de la reconstruction du caisson de la route et des trottoirs, des vibrations susceptibles d'incommoder le voisinage peuvent survenir. Les machines utilisées durant cette phase sont conformes aux normes en vigueur et permettent de respecter les prescriptions applicables aux chantiers en milieu urbain, notamment en matière de nuisances.

En collaboration avec l'État, les mandataires et les services techniques communaux, un constat de preuves à futur sera établi avant le début des travaux, à la demande des propriétaires directement concernés, afin de prévenir tout litige et de sécuriser les interventions.

▶ ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU DE CANALISATIONS

Conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), ces travaux permettent de finaliser la mise en place du système séparatif, en particulier sur le tronçon situé à l'entrée de la ville.

L'effort principal consistera à dissocier la source de la Claire du réseau d'eaux usées afin de la raccorder au réseau d'eaux claires.

Cette mesure permettra de réduire les apports d'eaux propres dans la chaîne de traitement de la STEP, contribuant ainsi à une meilleure efficacité du traitement, à la réduction des charges hydrauliques et à une optimisation des coûts d'exploitation.

▶ DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER

Le système séparatif est en service depuis plus de cinq ans sur la quasi-totalité du tronçon concerné. Les présents travaux permettront de finaliser les dernières zones non encore traitées, soit:

- un tronçon d'environ 150 mètres, situé entre le carrefour des Envers et le carrefour formé par la rue du Midi et la rue de la Foule ;
- un tronçon d'environ 140 mètres sur la route de la Jaluse, à hauteur de Robert Laminage, jusqu'au carrefour entre la route de la Jaluse et La Claire.

Les travaux comprendront également la reprise de l'ensemble des éléments en fonte assurant l'accès aux chambres de visite, sur la totalité du périmètre concerné, afin de garantir la sécurité, la durabilité et la conformité des ouvrages.

▶ COÛT DES TRAVAUX

Un montant de Fr. 1'875'000.- pour le génie civil et Fr. 500'000.- pour les EU et EC pour la réalisation de ces travaux a été prévu au budget 2026 (page 117). À la suite de la consolidation du projet, le devis actuel se présente comme suit:

RÉFECTION DE LA ROUTE AVEC REPRISE COMPLÈTE DE LA CHAUSSÉE

	Coûts totaux SPCH & Commune Fr.	Participation communale Fr.	
Régie	88'900.00	19'558.00	
Essai	40'000.00	8'800.00	
Installation de chantier	444'480.00	97'785,60	
Démolition	268'055.00	63'020.00	
Conduite industrielle	610'000.00	0.00	
Fouille et terrassement	575'110.00	77'510.00	
Couche de fondation	505'079.00	120'709.00	
Bordure et pavages (pose)	200'300.00	112'300.00	
Chaussée et revêtements	1690'368.00	283'888.00	
Canalisation (EU et EC)	337'000.00	0.00	
Construction en béton	236'250.00	118'125.00	
Aménagement vert	22'640.00	8'640.00	
Honoraires (bureau GVH)	410'000.00	90'200.00	
Augmentation taxe sur les HAP		26'000.00	1'026'535,60
Fournitures (bordures et pavé granit suisse)		330'000.00	
Végétalisation talus, mobilier urbain, aménagement urbain		50'000.00	
Prestations du service de voirie		5'000.00	
Prestations du service du génie civil		20'000.00	
Signalisation, marquage, communication		20'000.00	
Mandat pour preuve à futur des bâtiments (environ 50)		125'000.00	
Achat de terrain, régulation foncière		110'000.00	660'000.00
Divers et imprévus	542'818.00	100'053,60	1'786'589,20
TVA 8.1%	483'651.00		144'713,75
Total	6'454'651.00		193'1302,95
TOTAL TTC	arrondi à		1'932'000,00

La différence de Fr. 56'303.- TTC s'explique par deux éléments principaux. Premièrement, lors de l'élaboration du budget 2026, l'augmentation de la taxe d'évacuation des enrobés n'avait pas été prise en compte. Deuxièmement, l'augmentation générale du coût de la vie a entraîné une hausse des prix, impactant directement le coût des travaux.

REPLACEMENT ET AMÉLIORATION DE NOTRE RÉSEAU DE CANALISATIONS

Les travaux consisteront en la mise en place d'un système séparatif d'un total d'environ 290 m. Le financement des investissements devant être différencié entre les eaux claires et les eaux usées, deux devis ont été établis. Le domaine de la STEP étant autoporteur et au taux de TVA effectif, les crédits sont sollicités hors taxe:

Eaux usées

	Fr.
Installation de chantier	15'000
Canalisation et terrassement	140'000
Prestations du service du génie civil	5'000
Honoraires (bureau GVH)	13'000
Divers et imprévus	15'000
TOTAL HT	188'000

Eaux claires

	Fr.
Installation de chantier	15'000
Canalisation et terrassement	205'000
Fournitures (dépotoirs, grilles, etc.)	50'000
Prestations du service du génie civil	5'000
Honoraires (bureau GVH)	13'000
Divers et imprévus	20'000
TOTAL HT	308'000

Il peut en outre être précisé que le Fonds cantonal des eaux accordera une subvention pour ces travaux d'amélioration du réseau.

Compte tenu de la mise en service d'un système séparatif actif raccordé au milieu naturel sur le tronçon de la route de la Jaluse, à hauteur de Robert Laminage jusqu'au carrefour entre la route de la Jaluse et La Claire, le taux de subventionnement pourra atteindre jusqu'à 40 %.

En revanche, pour le tronçon situé entre le carrefour des Envers et le carrefour formé par la rue du Midi et la rue de la Foule, où le réseau séparatif n'est pas raccordé au milieu naturel, le taux de subvention est plafonné à 20 %.

► INCIDENCES FINANCIÈRES

Le budget 2026 prévoit un crédit de 1,875 million pour réhabilitation de la rue du Midi et de la route de la Jaluse au Locle, contre 1,932 million sollicité dans le présent rapport. Un montant de Fr. 500'000.- est prévu au budget 2026 pour les canalisations, contre un montant de Fr. 496'000.- sollicité dans le présent rapport.

Une subvention d'au minimum 20 % est aussi attendue au titre d'aide aux projets d'agglomération sur la partie génie civil dédiée à la mobilité douce. Cela correspond à un montant de Fr. 360'000.- dans le cas présent.

Les travaux liés aux canalisations d'eaux claires feront l'objet d'une demande de subvention dont la fourchette est comprise entre 20 % et 40 %. Ci-après, une subvention minimale de 20 % est prise en compte, avec un montant estimé à Fr. 61'600.- (20 % de Fr. 308'000.-), portant le montant net de ce crédit eaux claires et usées à Fr. 434'400.-.

Les travaux de génie civil seront amortis à un taux moyen de 4,5 %, tandis que ceux liés aux canalisations seront à un taux moyen de 4 % pour les eaux usées et de 3 % pour les eaux claires, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Conformément au règlement d'exécution de la Loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1er juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 94'000.- pour les eaux usées et de Fr. 123'200.- pour les eaux claires (compte tenu de la subvention).

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2,0 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Pour le crédit de Fr. 1'932'000.- relevant du génie civil, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 15'720.-, compte tenu d'un taux moyen de 2,0 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes:

	2026	2027	2028	2029	TOTAL
<i>Compte des investissements</i>					
Urbanisme, Réhabilitation de la rue du Midi et de la rue de la Jaluse au Locle	644 000	644 000	644 000		1 932 000
Subvention du projet d'agglomération RUN PA 1, subvention minimum 20%	-120 000	-120 000	-120 000		-360 000
STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux usées (EU)	63 000	63 000	62 000		188 000
STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux claires (EC)	103 000	103 000	102 000		308 000
STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux claires (EC), subvention 20%	-20 500	-20 500	-20 600		-61 600
Total	669 500	669 500	667 400		2 006 400
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Urbanisme, Réhabilitation de la rue du Midi et de la rue de la Jaluse au Locle - 4.5%		23 580	47 160	70 740	
Amortissement STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux claires (EC) - 3%		2 475	4 950	7 392	
Charge d'intérêt demi-capital, STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux claires (EC) - 2.0%		825	1 650	2 464	
Amortissement STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux usées (EU) - 4%		2 520	5 040	7 520	
Charge d'intérêt demi-capital, STEP, remplacement et l'amélioration réseau de canalisations Midi/Jaluse eaux usées (EU) - 2.0%		630	1 260	1 880	
Domaine de la STEP - autoporteur (via taxe ou réserve)		-6 450	-12 900	-19 256	
Total		23 580	47 160	70 740	

► MÉCANISME DE MAÎTRISE DES FINANCES

En vertu de l'application de l'article 12 du Règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2026.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 10'459'923. -. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 2'006'400. -, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2026 sera de Fr. 8'453'523. -.

► DURABILITÉ

Le présent projet s'inscrit pleinement dans une démarche de durabilité, tant sur les plans environnemental, économique que social.

Sur le plan environnemental, la finalisation du système séparatif, conformément au PGEE, permet de réduire durablement les apports d'eaux propres vers la STEP, améliorant l'efficacité du traitement et limitant les surcharges hydrauliques.

La réutilisation des bordures en granit en bon état s'inscrit également dans cette logique d'économie circulaire.

Sur le plan économique, la coordination étroite entre les interventions du Canton, de la Commune et des concessionnaires de réseaux permet de rationaliser les coûts, de limiter les travaux ultérieurs et de préserver la valeur des infrastructures sur le long terme.

Les investissements consentis réduiront les besoins d'entretien et les interventions d'urgence, générant des économies durables.

Enfin, sur le plan social, le projet améliore durablement la sécurité, l'accessibilité et le confort de l'ensemble des usagers, notamment grâce à des aménagements conformes à la LHand, au renforcement de la mobilité douce

et à la valorisation des espaces publics. Il contribue ainsi à un cadre de vie de qualité, adapté aux besoins actuels et futurs de la population.

► COMMISSION

Ce rapport a été présenté à la commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments (ATUEE) lors de sa séance du 3 mars 2026.

► CONCLUSION

La réhabilitation des rues du Midi et de la Jaluse répond à une nécessité ancienne et concerne un tronçon routier historique jouant un rôle structurant majeur entre le centre-ville, les quartiers résidentiels et la zone industrielle des Dolines.

Rendue possible grâce à la coordination avec l'État de Neuchâtel et à l'inscription du projet dans le plan cantonal d'entretien durable, cette intervention permettra une requalification complète du tronçon, tant sur le plan de la sécurité, de la mobilité douce, de l'accessibilité LHand que de la qualité des espaces publics.

Les travaux permettront également d'achever la mise en séparatif des réseaux, conformément au PGEE, tout en bénéficiant de subventions cantonales, garantissant une gestion plus efficace et durable des infrastructures.

Ce projet constitue ainsi un investissement structurant et opportun, valorisant un axe historique fortement sollicité et améliorant durablement le cadre de vie.

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, Le chancelier,

M. Berly P. Martinelli

ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'932'000.- pour la réhabilitation de la rue du Midi et de la route de la Jaluse au Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015,
ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 11 mars 2026,

Arrête:

- Article premier. - Un crédit de Fr. 1'932'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation de la rue du Midi et de la route de la Jaluse au Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 360'000.- de recettes pour le génie civil, portant ainsi à Fr. 1'572'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 101075/50100,00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4,5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,

M. Rosselet

Le secrétaire,

C. Tissot

ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 496'000.- pour le remplacement et l'amélioration de notre réseau de canalisations à la rue du Midi et à la route de la Jaluse au Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015,
ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 11 mars 2026,

Arrête:

Article premier. - Un crédit de Fr. 496'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement et l'amélioration de notre réseau de canalisations à la rue du Midi et à la route de la Jaluse au Locle -Eaux usées (EU) et eaux claires (EC).

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 61'600.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 434'400.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
101072/50320,00 pour les eaux usées Fr. 188'000.- HT.
101079/50320,00 pour les eaux claires Fr. 308'000.- HT.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 % pour les EU et de 3 % pour les EC.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,

M. Rosselet

Le secrétaire,

C. Tissot